



Les salaires dans la fonction publique hospitalière

En 2015, le salaire net moyen augmente de 0,6 % en euros constants

En 2015, un agent de la fonction publique hospitalière (FPH) perçoit en moyenne 2 239 euros nets par mois en équivalent temps plein ; cette moyenne prend en compte tous les agents des hôpitaux et des établissements médico-sociaux, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou personnels médicaux (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes).

Entre 2014 et 2015, ce salaire net moyen augmente de 0,6 % en euros constants. Cette hausse se retrouve quasiment à statut et grade identiques : un agent en 2015 perçoit en moyenne 0,5 % de plus qu'un agent de même statut et de même grade en 2014.

Le salaire net moyen des fonctionnaires de la FPH progresse de 0,6 %, porté par la hausse du salaire moyen des catégories C, du fait des revalorisations de leur échelonnement indiciaire. Celui des contractuels, hors personnels médicaux, croît de 0,7 % et celui des personnels médicaux, qui avait stagné entre 2013 et 2014, augmente de 1,2 %.

En 2015, les disparités salariales diminuent légèrement sauf en haut de l'échelle salariale. Le salaire net des femmes reste inférieur de 20,9 % à celui des hommes, mais, à statut, âge, filière d'emploi et catégorie hiérarchique identiques, l'écart se réduit à 3,6 %.

Pour les salariés présents toute l'année en 2014 et en 2015 chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail, soit deux agents de la FPH sur trois, le salaire net moyen augmente de 1,9 %. Ceci reflète la progression de leur ancienneté et de leur carrière.

Emmanuel Berger, division Salaires et revenus d'activité, Insee,
Céline Dennevault, bureau des professions de santé, Drees

Fin 2015, 1,2 million de personnes sont agents de la fonction publique hospitalière (FPH, *définitions*). Le volume de travail sur l'année s'élève à 1,1 million d'équivalents temps plein (EQTP), répartis pour 88 % dans les hôpitaux publics et 12 % dans les établissements médico-sociaux (*définitions*), dont 9 % dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA). Trois quarts des agents de la FPH sont fonctionnaires, 7 % font partie des personnels médicaux (notamment médecins) et 18 % sont contractuels, hors personnels médicaux. Parmi ces derniers, un peu plus de 9 % bénéficient d'un contrat aidé, une part en hausse de 0,5 point par rapport à 2014.

Tous statuts confondus, le salaire net dans la FPH s'élève en moyenne à 2 239 euros par mois en 2015, soit 0,6 % de plus qu'en 2014

En 2015, le salaire net en EQTP (*définitions*) des agents de la FPH s'établit en moyenne à 2 239 euros par mois (*figure 1*). Par rapport à 2014, il augmente de 0,6 % en euros constants, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation. Le salaire brut en EQTP s'élève en moyenne à 2 704 euros par mois, en hausse de 1,0 %. L'écart d'évolution entre le salaire brut et le salaire net (*définitions*) provient principalement de la hausse des taux de cotisations salariales au titre des retraites (+ 0,4 point au 1^{er} janvier 2015 pour les fonctionnaires par

exemple). Hors bénéficiaires de contrats aidés, le salaire net en EQTP moyen est de 2 257 euros, en progression de 0,7 %.

À statut et grade donnés, le salaire net augmente en moyenne de 0,5 %

La structure des emplois par qualification, approchée ici par la répartition par statut (fonctionnaires, personnels médicaux, bénéficiaires de contrats aidés, contractuels hors personnels médicaux et hors contrats aidés) et grade (*définitions*), se modifie chaque année en fonction des recrutements, des départs, des promotions et des avancements individuels, ainsi que des mesures statutaires et des réformes catégorielles. La hausse du salaire net

1 Salaires en EQTP mensuels moyens dans la fonction publique hospitalière (FPH) en 2015

	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaires bruts		Salaires nets	
		2015 (en euros)	Évolution 2014-2015 (% en euros constants)	2015 (en euros)	Évolution 2014-2015 (% en euros constants)
Fonctionnaires	74,6	2 529	1,0	2 100	0,6
Contractuels (hors personnels médicaux)	18,4	1 970	1,0	1 604	0,7
<i>hors contrats aidés</i>	16,7	2 015	1,2	1 641	0,9
Personnels médicaux	7,0	6 524	1,6	5 417	1,2
Hôpitaux	87,8	2 774	1,0	2 298	0,6
Établissements médico-sociaux (EMS)	12,2	2 197	1,2	1 816	0,8
Ensemble FPH (y c. bénéficiaires de contrats aidés)	100,0	2 704	1,0	2 239	0,6
Ensemble FPH hors bénéficiaires de contrats aidés	98,3	2 724	1,0	2 257	0,7

Lecture : les fonctionnaires contribuent pour 74,6 % au volume de travail en équivalent temps plein (EQTP) de la FPH en 2015. Leur salaire net moyen est de 2 100 euros en 2015, en hausse de 0,6 % en euros constants par rapport à 2014.

Champ : France (hors Mayotte), salariés de la fonction publique hospitalière (FPH) en équivalent temps plein, hors internes et externes, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, Siasp.

moyen traduit, d'une part, ces modifications de structure et, d'autre part, l'évolution des salaires de chaque groupe de salariés. La structure des emplois dans la FPH se modifie entre 2014 et 2015 en raison de la hausse du nombre de contractuels, dont les contrats aidés, qui tend à abaisser le salaire moyen, et de la progression structurelle des qualifications des fonctionnaires, qui tend à l'augmenter. Au total, ces deux effets se compensent quasiment et le salaire net moyen à structure constante progresse presque autant que le salaire net moyen de l'ensemble : un agent perçoit en 2015 en moyenne 0,5 % de plus qu'un agent de mêmes statut et grade en 2014.

Un salarié perçoit en moyenne 2 298 euros nets par mois dans les hôpitaux et 1 816 euros dans les établissements médico-sociaux

En 2015, un salarié perçoit en moyenne 2 298 euros nets en EQTP par mois dans les hôpitaux et 1 816 euros dans les établissements médico-sociaux (EMS). Cet écart s'explique par des structures par qualification et statut différentes entre les deux secteurs : les hôpitaux comptent plus de fonctionnaires (76 %) que les EMS (67 %), et ceux-ci sont plus souvent de catégorie A (27 % contre 10 %). Les hôpitaux comptent aussi 8 % de personnels médicaux, contre moins de 1 % dans les

EMS. Ces différences expliquent aussi pourquoi le salaire net moyen augmente légèrement plus dans les EMS (+ 0,8 %) que dans les hôpitaux (+ 0,6 %). En effet, les fonctionnaires de catégorie C, pour lesquels la hausse du salaire net moyen est plus favorable qu'en moyenne du fait de la revalorisation de leur échelonnement indiciaire en 2015, constituent plus de la moitié des effectifs des EMS (51 %), mais seulement 37 % de ceux des hôpitaux.

Le salaire net moyen des fonctionnaires augmente de 0,6 %, sous l'impulsion des revalorisations des catégories C

En 2015, le salaire net en EQTP moyen des fonctionnaires de la FPH s'élève à 2 100 euros par mois, soit 0,6 % de plus qu'en 2014. Cette hausse est plus modérée que celle de leur salaire brut moyen (+ 1,0 %) du fait de la hausse des cotisations salariales au titre de la retraite. Le salaire brut comprend le traitement indiciaire brut (*définitions* ; 77 % du salaire brut en moyenne), et les primes et rémunérations annexes (23 %, dont le supplément familial de traitement et la nouvelle bonification indiciaire ; *figure 2*). Le traitement indiciaire brut augmente en moyenne de 1,5 % et contribue pour + 1,1 point à la hausse du salaire brut moyen. À l'inverse, les primes diminuent (- 0,6 %), ce qui abaisse le salaire brut moyen de 0,1 point.

Les fonctionnaires dans la FPH sont pour moitié en catégorie C, pour un quart des catégories B et pour un autre quart des catégories A (*figure 3*). Le salaire net moyen des catégories C (1 795 euros) augmente le plus (+ 1,1 %) car la revalorisation de leur échelonnement indiciaire l'emporte largement sur la baisse de leurs primes (- 1,0 %). À l'inverse, celui des catégories A (2 512 euros) diminue de 0,4 % du fait d'une baisse des primes plus prononcée (- 1,5 %). Enfin, celui des catégories B (2 334 euros) est quasiment stable par rapport à 2014 (- 0,1 %) avec des primes aussi en baisse (- 0,7 %).

Le salaire net moyen des personnels médicaux croît de 1,2 %, celui des contractuels, de 0,7 %

En 2015, les contractuels hors personnels médicaux perçoivent en moyenne en EQTP 1 604 euros nets par mois, soit 0,7 % de plus qu'en 2014. La progression est plus forte hors bénéficiaires de contrats aidés (+ 0,9 %). En effet, la hausse des effectifs en contrats aidés dont les salaires sont parmi les plus bas tend à abaisser le salaire net moyen.

Le salaire net en EQTP moyen des personnels médicaux de la FPH s'élève à 5 417 euros par mois, en hausse de 1,2 % par rapport à 2014, alors qu'il était stable entre 2013 et 2014. Il est plus élevé en moyenne dans les hôpitaux (5 431 euros), qui emploient plus de spécialistes, que dans les établissements médico-sociaux (4 542 euros).

Des disparités salariales en légère baisse

La moitié des salariés (en EQTP) dans la FPH perçoit un salaire en EQTP d'au plus 1 892 euros par mois (*figure 4*). En bas de l'échelle, les 10 % les moins rémunérés perçoivent au plus 1 454 euros (1^{er} décile ou D1). En haut de l'échelle, les 10 % les mieux rémunérés gagnent au moins 3 129 euros (9^e décile ou D9). Par rapport à 2014, les disparités salariales se réduisent sur la majeure partie de l'échelle salariale : du 1^{er} au 8^e décile, le décile inférieur augmente toujours plus que celui qui lui est

2 Éléments du salaire en EQTP mensuel moyen pour les agents fonctionnaires de la FPH

	Salaires bruts	Salaires nets	Évolution 2014-2015 (% en euros constants)	Contribution à l'évolution 2014-2015 du salaire brut (en points)	Contribution à l'évolution 2014-2015 du salaire net (en points)
	Structure du salaire brut (en%)	Structure du salaire net (en%)			
Salaires bruts	2 529	120	1,0	1,0	1,2
Traitement brut	1 949	///	1,5	1,1	///
Primes et rémunérations annexes, y compris supplément familial de traitement*	580	///	- 0,6	- 0,1	///
Cotisations salariales (y c. CSG et CRDS)	- 429	- 20	2,9	///	- 0,6
Salaires nets en EQTP	2 100	100	0,6	///	0,6

* Les paiements des heures supplémentaires sont inclus dans ce poste.

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : en 2015, le salaire brut augmente de 1,0 %. L'évolution du traitement brut explique 1,1 point de pourcentage (pp) de cette évolution et celle des primes et rémunération annexes, - 0,1 pp.

Champ : France (hors Mayotte), agents fonctionnaires de la fonction publique hospitalière (FPH) en équivalent temps plein (EQTP).

Source : Insee, Siasp.

	Salariés en 2015			Salariés présents en 2014 et en 2015			
	Structure des effectifs en 2015 (en %)	Salaires nets moyens (en euros)	Évolution 2014-2015 (% en euros constants)	Structure des effectifs présents en 2014 et 2015* (en %)	Effectifs présents en 2014 et 2015* rapportés aux effectifs de 2014 (en %)	Salaires nets moyens RMPP (en euros)	Évolution 2014-2015 (% en euros constants)
Fonctionnaires	74,6	2 100	0,6	81,4	72,6	2 126	1,7
<i>catégorie A</i>	25,5	2 512	-0,4	22,8	67,4	2 628	2,3
<i>catégorie B</i>	22,6	2 334	-0,1	23,1	72,7	2 380	1,2
<i>catégorie C</i>	51,9	1 795	1,1	54,1	75,0	1 807	1,6
Contractuels (hors personnels médicaux)	18,4	1 604	0,7	11,9	43,9	1 704	2,5
Personnels médicaux	7,0	5 417	1,2	6,7	64,0	5 830	2,6
Ensemble (y c. bénéficiaires de contrats aidés)	100,0	2 239	0,6	100,0	66,8	2 324	1,9
Hôpitaux	87,8	2 298	0,6	89,0	67,5	2 378	1,9
Établissements médico-sociaux (EMS)	12,2	1 816	0,8	11,0	61,5	1 893	1,8
Femmes	77,6	2 114	0,6	75,2	64,9	2 195	1,8
Hommes	22,4	2 673	0,7	24,8	73,4	2 715	2,1
Moins de 25 ans	5,0	1 525	0,1	1,7	40,3	1 616	2,6
De 25 à 39 ans	36,5	1 957	0,5	33,5	58,5	2 004	2,2
De 40 à 49 ans	27,6	2 256	0,7	30,0	75,1	2 283	1,7
de 50 à 54 ans	14,2	2 451	0,0	16,2	80,5	2 490	1,7
55 ans ou plus	16,7	2 860	0,2	18,5	67,5	2 900	1,1
Personnels de direction et personnels administratifs	9,8	2 030	0,7	10,3	70,8	2 042	2,1
Personnels des services de soins	64,0	2 026	0,5	64,6	66,2	2 079	1,5
Personnels médico-techniques	3,9	2 269	-0,5	4,1	70,3	2 353	1,3
Personnels éducatifs et sociaux	2,3	1 995	-0,1	2,2	64,7	2 073	1,6
Personnels techniques et ouvriers	11,0	1 871	1,0	11,7	75,6	1 901	1,9
Hors filière ou non ventilés	2,1	1 321	-1,0	0,7	22,1	1 449	2,2

* Salariés présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années. Les agents sont ici classés en fonction de leur situation en 2014. Champ : France (hors Mayotte), salariés de la fonction publique hospitalière (FPH) en équivalent temps plein (EQTP), hors internes et externes, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, Siasp.

directement supérieur. Elles s'étendent à l'inverse tout en haut de l'échelle : le 9^e décile augmente de 0,7 % alors que le 8^e décile stagne. Au total, la dispersion salariale mesurée par le rapport interdécile D9/D1 se réduit à peine (-0,01).

Les femmes perçoivent en moyenne 20,9 % de moins que les hommes, 3,6 % de moins à caractéristiques identiques

En 2015, le salaire net en EQTP moyen des femmes dans la FPH s'élève à 2 114 euros, soit 20,9 % de moins que celui des hommes (2 673 euros). Cet écart, stable par rapport à 2014, traduit principalement des répartitions différentes des femmes et des hommes selon les métiers (catégorie hiérarchique, statut, filière d'emploi ; *définitions*). Ainsi, plus de trois agents sur quatre dans la FPH sont des femmes, mais celles-ci représentent seulement 48 % des personnels médicaux pour 88 % des aides-soignants. À statut identique, les écarts salariaux entre hommes et femmes se réduisent largement : les femmes gagnent 2,8 % (en EQTP) de moins parmi les fonctionnaires, 8,3 % de moins parmi les contractuels hors personnels médicaux. L'écart est cependant plus fort au sein des personnels médicaux avec 16,4 %. Au total, à statut, âge, filière d'emploi et catégorie hiérarchique identiques, les femmes perçoivent 3,6 % de moins que les hommes.

Pour les salariés en place chez le même employeur en 2014 et en 2015, le salaire net moyen progresse de 1,9 %

Les salariés en place, c'est-à-dire présents du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 chez le même employeur avec la même quotité de temps de travail en 2014 et en 2015, représentent deux tiers du volume de travail dans la FPH en 2015 (*figure 3*). Les fonctionnaires y sont surreprésentés (81 % des personnes en place), ainsi que les hommes, les salariés en milieu de carrière, et les personnels techniques et ouvriers ou de direction et d'administration. À l'inverse, les contractuels hors personnels médicaux, et dans une moindre mesure les personnels médicaux, y sont sous-représentés. Le salaire net moyen de ce groupe de salariés stables sur deux années consécutives, appelé rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP ; *définitions*), augmente de 1,9 % entre 2014 et 2015. Cette hausse reflète les effets liés à l'ancienneté et aux progressions de carrières de ce groupe.

L'écart de salaire moyen entre « entrants » et « sortants » pèse sur l'évolution moyenne

Outre les personnes en place, 16 % des salariés de 2015 sont « entrés » en 2014 ou en 2015. De plus, 13 % sont qualifiés de « fluctuants » : soit ils n'ont travaillé qu'une partie de 2014 et qu'une partie de 2015, soit ils ont changé d'employeur ou de quotité de temps de travail au cours de ces deux années. De même, 15 %

4 Distribution des salaires nets en EQTP mensuels en 2015

	2015 (en euros)	Évolution 2014-2015 (% en euros constants)
1 ^{er} décile (D1)	1 454	1,0
2 ^e décile (D2)	1 570	0,9
3 ^e décile (D3)	1 677	0,8
4 ^e décile (D4)	1 781	0,7
Médiane (D5)	1 892	0,5
6 ^e décile (D6)	2 028	0,2
7 ^e décile (D7)	2 235	0,1
8 ^e décile (D8)	2 566	0,0
9 ^e décile (D9)	3 129	0,7
D9/D1	2,15	-0,01 d'écart
Moyenne	2 239	0,6

Champ : France (hors Mayotte), salariés de la fonction publique hospitalière (FPH) en équivalent temps plein (EQTP), hors internes et externes, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Source : Insee, Siasp.

des salariés de 2014 sont « sortis » en 2014 ou en 2015. L'évolution du salaire moyen de l'ensemble des agents en 2015 se décompose entre les évolutions des salaires et des effectifs de chacun de ces groupes. Ainsi, la hausse de la RMPP contribue à celle du salaire net moyen de l'ensemble à hauteur de + 1,3 point. À l'inverse, la différence entre le salaire moyen des « entrants » et celui des « sortants », qui reflète le fait que les jeunes générations entrantes sont moins rémunérées que celles partant à la retraite (effet de « noria »), contribue à abaisser de 0,7 point le salaire net moyen de l'ensemble. ■

Sources

Les salaires et les effectifs de la fonction publique hospitalière (FPH) sont obtenus à partir du **système d'information des agents des services publics (SIASP)** produit par l'Insee depuis 2009.

Cette étude concerne tous les salariés civils travaillant dans la FPH en France (hors Mayotte), qu'ils soient **fonctionnaires, contractuels (y compris en contrats aidés), ou personnels médicaux**. Les internes, externes et apprentis sont exclus du champ de cette publication.

Définitions

La **fonction publique hospitalière** est composée des hôpitaux et des établissements médico-sociaux (EMS).

Le **secteur des hôpitaux** est constitué en grande majorité des établissements ayant une activité hospitalière et dans une moindre mesure des établissements ou administrations générales ayant une activité complémentaire (blanchisserie, teinturerie, restauration...).

Les **établissements médico-sociaux** regroupent notamment les établissements d'hébergement pour personnes âgées (médicalisés et sociaux), d'accompagnement, d'accueil et d'hébergement d'enfants et d'adultes handicapés ou en difficulté sociale, et d'aide par le travail.

La gestion des carrières dans la FPH s'articule autour des corps et emplois (certains emplois hospitaliers n'étant pas organisés en corps). Ceux-ci sont classés en **trois catégories hiérarchiques** (A, B et C) selon le niveau de recrutement et les fonctions des agents qui les composent. Celles-ci recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés). Les corps sont composés de **grades**. Dans cette publication, le terme

grade couvre les grades mais également les emplois non organisés en corps. Selon la nomenclature des emplois hospitaliers (NEH), définie selon les grades et emplois des agents, les **filières d'emploi** de la FPH correspondent :

- aux personnels de direction et d'administration ;
- aux personnels des services de soins : infirmiers, rééducateurs, aides-soignants, agents de services hospitaliers... ;
- aux personnels éducatifs et sociaux : éducateurs de jeunes enfants, assistants socio-éducatifs, conseillers en économie sociale et familiale... ;
- aux personnels médico-techniques : techniciens de laboratoires, préparateurs en pharmacie hospitalière... ;
- aux personnels techniques et ouvriers : ingénieurs et techniciens hospitaliers, ambulanciers, agents d'entretien... ;
- aux personnels médicaux : médecins (dont les professeurs universitaires-praticiens hospitaliers pour les heures effectuées dans la FPH, l'activité d'enseignement et de recherche étant comptabilisée dans la FPE), ainsi que les personnels pharmaceutiques (pharmaciens) et odontologistes (chirurgiens-dentistes).

Le **salair e en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes, y compris ceux à temps partiel, sont pris en compte au *prorata* de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

Le **traitement indiciaire brut** s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du

point. C'est le traitement avant tout complément et toute retenue.

Le **salair e brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut les primes et indemnités diverses, y compris le paiement des heures supplémentaires.

Le **salair e net** s'obtient en retranchant du salair e brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Dans la source SIASP, le salair e net est calculé à partir du salair e net fiscal.

Les **indicateurs d'évolutions salariales** : l'**évolution du salair e net moyen** retrace, en plus des évolutions salariales individuelles, les effets liés aux modifications de la composition de la main-d'œuvre. Elle se décompose en un effet de structure et une **évolution à structure constante** pour laquelle la structure des effectifs par grade et statut (fonctionnaire, contractuel, contrat aidé) est figée au niveau de l'année précédente. Elle se décompose aussi entre les effets liés aux **évolutions du salair e moyen de différents groupes** (des **personnes en place** - rémunération moyenne des personnes en place, **RMPP** -, des **fluctuants**, des **entrants** et des **sortants**) et des effectifs de ces groupes. La détermination des groupes de fluctuants, d'entrants et de sortants, diffère de celle de l'Insee *Première* n° 1641 de mars 2017.

Bibliographie

- DGAFP, « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Faits et chiffres », *La documentation française*, édition 2016.
- Donzeau N., Duval J., « L'emploi dans la fonction publique en 2015 », *Insee Première* n° 1640, mars 2017.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu,
Maquette : B. Rols
Impression : Jouve
Code Sage IP181684
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2017

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

